

[24] ENQUÊTE. Après les terribles inondations du Var, Nicolas Sarkozy avait assuré qu'il n'y aurait plus de commune sans plan de prévention des risques naturels, « sous trois ans ». En Corse, l'État a du pain sur la planche. Aujourd'hui, 31 plans font défaut. Par Geoffrey Dirat

LE GRUYÈRE DE LA PRÉVENTION

« La Corse est très, très bien pourvue. » En période d'alerte incendie maximale, à l'approche des traditionnels orages de la mi-août, l'État se veut rassurant. Selon ses services chargés de la prévention des risques naturels, les habitants des 106 communes de l'île classées en zone inondable peuvent dormir sur leurs deux oreilles. Ainsi que ceux installés sur une des 25 villes soumises à l'aléa feux de forêts. Si on en croit ce discours, les pouvoirs publics ont paré à toute éventualité. Un discours tenu par les responsables des directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) – qui s'occupent du volet incendie –, et de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (la Dréal), qui pilote l'ensemble des dispositifs de prévention, en exerçant la compétence inondations. Pas de panique, donc. Le Var semble loin, du coup.

DÉFAILLANCES. Pourtant, sur le portail interministériel de la prévention des risques majeurs (www.risques.gouv.fr), la base de données Gaspar est moins catégorique. Théoriquement mise à jour par ces mêmes services de l'État, le système d'information sur les risques naturels révèle les lacunes des dispositifs imposés par loi pour prévenir les caprices de Dame nature. Ainsi, en deux ou trois clics, on découvre que neuf communes ne disposent pas encore de plan de prévention inondation, alors que certains ont été prescrits depuis plus de dix ans. Il s'agit d'Aghione, Bastia, San-Martino-di-Lota, Santa-Maria-di-Lota, Ville-di-Pietrabugno, Galéria et Manso, pour la Haute-Corse. Et d'Ajaccio, Osani et Sari-Solenzara, pour la Corse du sud. L'internaute peut également consta-

ter que seules Lucciana (au nord), Lecci et San-Gavino-di-Carbinu (au sud) disposent d'un plan incendie, les 22 autres villes concernées en étant dépourvues.

RÉTICENCES. « Cette base de données n'est pas fiable. Elle n'est pas mise à jour », répond d'emblée Patrice Vagner. Le directeur de la Dréal Corse ne se cache pour autant derrière « la centaine de plan de prévention déjà approuvée » pour masquer les retards. L'élaboration de ces schémas « prend plusieurs années, explique-t-il. La procédure est longue et lourde. Ce sont des documents qui nécessitent une certaine maturation. L'idéal, ce serait quatre ans. » Un temps nécessaire pour procéder aux études de terrain, recenser les catastrophes passées, délimiter les zones à risque et concerter la population et les élus. Mais un temps qui ne prendrait pas en compte les aléas. « Entre les budgets à trouver pour les études, les mutations de personnel au sein des services, ou les périodes d'élection, les contretemps sont nombreux », signale un fonctionnaire des eaux et forêts, évoquant sous couvert d'anonymat « la réticence des municipalités. Certains maires freinent carrément des quatre fers », accuse-t-il.

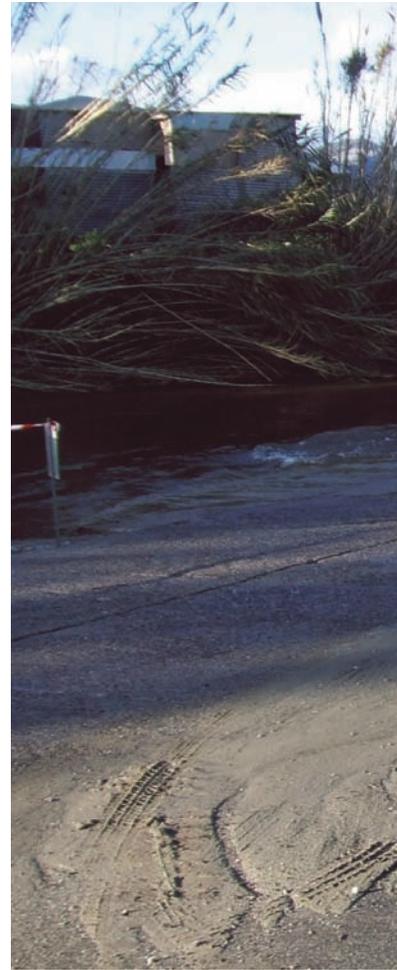
JUSTE MILIEU. Car si les plans de prévention des risques (PPR) sont du ressort des services de l'État, les villes ont leur mot à dire, la procédure accordant une large place à la concertation. Le compromis ne serait pas évident à atteindre, reconnaît à demi-mot le directeur général des services de la ville Bastia. « On est coincé entre mer et montagne. Si on cumule tous les risques, on ne construit plus, alors qu'il

existe une réelle pression sur la demande de logement, souligne Antoine Scoffoni. Il faut trouver un équilibre entre zones à risque et zones à urbaniser. Et il faut que l'État et la région investissent et mettent des moyens pour éviter les zones gelées à l'urbanisation. »

Un point de vue à l'opposé de la philosophie de la Dréal. « On ne bâtit pas un plan pour rendre une zone constructible. On fait de la prévention pour protéger et informer les populations, pas pour la spéculation immobilière », corrige Patrice Vagner. Au demeurant, il considère malgré tout que la Corse est « bien armée en matière d'inondations. C'est un risque que l'on maîtrise bien », insiste-t-il. Quant aux PPRI (*pour inondation, ndlr*) qui ne sont pas encore finalisés, « les choses vont bientôt rentrer dans l'ordre », assure l'adjointe du directeur, Brigitte Duboeuf. Le PPRI du grand Bastia devrait ainsi « être rapidement approuvé », comme celui de Galéria et Manso. En revanche, ceux de l'agglomération ajaccienne et de sa périphérie ne seront soumis à enquête publique qu'au printemps 2011. « Mais ces villes prennent déjà en considération l'atlas des zones inondables », relativise-t-elle.

EN COURS. Sur le volet incendie, le directeur de la Dréal admet que la problématique est « différente », et « beaucoup plus récente ». Le ministère de l'Environnement a en effet attendu 2007 pour pousser ses services à l'action. « À l'inverse de l'eau, dont on connaît les cheminements, le feu peut surgir n'importe où, note Patrice Vagner. Il nécessite donc de longues études approfondies. »

Sur le littoral balnéaire, comme sur le ter-



Bonnet d'âne. La Corse est très en retard côté plans de prévention des risques naturels. Alors on se rassure en se disant qu'on ne risque rien. Jusqu'à la prochaine inondation ou le prochain incendie. Photo: P. Murati

Les communes à la traîne

Les communes corses méritent le bonnet d'âne de la prévention des risques naturels. Selon la base de données Gaspar du ministère de l'Environnement, seules 15 municipalités ont établi leur document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), une obligation fixée par un décret... du 11 octobre 1990. Toujours selon cette même base, aucune des 360 villes de l'île n'aurait réalisé de plan communal de sauvegarde (PCS), pourtant prescrit par une loi d'août 2004. Pour les responsables de la Dréal (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), l'absence de DICRIM n'est pas forcément funeste. Ce document ne serait qu'un copié-collé à l'échelon local du dossier départemental sur les risques majeurs. Le défaut de PCS est en revanche plus inquiétant, si l'on en croit Jean-Antoine Demedardi. « La résistance d'une chaîne est liée à la résistance de son maillon le plus faible, en l'occurrence les communes », explique cet expert en gestion des risques majeurs. « Sans PCS, toute la chaîne de la prévention est fragilisée », affirme-t-il, vantant les mérites de ces plans qui permettent « de se préparer à vivre l'événement catastrophique. »

PRISE DE CONSCIENCE. Du côté de la préfecture, on ne nie pas l'évidence. Tout juste apprend-on que la commune de Prunelli-di-Fiumorbo a dressé son PCS, et que celles d'Ajaccio et Porto-Vecchio planchent sur le sujet. Idem sur la vallée de Prunelli, où la question serait abordée à l'échelle de l'intercommunalité. « Les élus sont de plus en plus sensibilisés sur cette réglementation. Ils ont pris conscience de l'enjeu », souligne Philippe Tricoire. Selon le chef du service interrégional de défense et de protection civile, « les choses se font progressivement. Des dispositifs existent déjà, mais ils ne sont pas forcément formalisés », ajoute-t-il, afin de relativiser le problème.

« Il suffit de remettre au goût du jour une coutume corse », estime pour sa part Jean-Antoine Demedardi. « Un PCS, c'est ni plus ni moins la formalisation de l'operata, cette vieille tradition qui voulait que les villageois se mettent au service de la communauté pour lutter contre les aléas de la nature et leurs conséquences. »

À bon entendeur...
◀ Geoffrey Dirat